

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 91 (1940)
Heft: 5

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

faudra essayer d'obtenir qu'il soit fait don à l'Ecole polytechnique fédérale de l'excédent de recettes, réalisé par la division « Notre bois », à l'Exposition nationale. Ce fonds serait destiné à l'alimentation de recherches scientifiques dans le domaine forestier.

5° *Unser Wald*. L'éditeur Paul Haupt a fait savoir que la publication de notre société « Unser Wald » est presque complètement épuisée. Mais il pense que, pour le moment, il faut faire abstraction d'une réédition. Notre comité, par contre, pencherait plutôt en faveur de celle-ci.

Autres objets traités : Supplément publié par le Dr E. Hess; publication d'un travail à l'occasion du centenaire de la fondation de la Société forestière suisse; sujets à traiter lors de l'assemblée annuelle de Fribourg; réforme du programme des études forestières, etc.

Tavannes, le 12 mars 1940.

Le secrétaire : E. Schönenberger, inspecteur forestier.

COMMUNICATIONS.

Construction de panneaux-abris.

Dans notre communication au « Journal forestier », de février dernier, concernant les panneaux-abris pour les bois de feu, nous avons évalué le coût de ces panneaux à 10 francs par unité, permettant de couvrir efficacement 2 m². Ce prix s'entend, matériel pris à la scierie (planches de 30 mm, rabotées sur une face).

Il convient d'ajouter que le propriétaire de forêts peut se procurer de tels panneaux à un prix bien inférieur à celui cité ci-dessus, s'il destine à leur construction des chablis exploités dans ses boisés. Preuve en soit le coût de 30 unités destinées à la forêt cantonale d'Oujon (arrondissement de Rolle); voici le détail des comptes :

Bûcheronnage (4 m ³)	12 fr.
Sciage	43 »
Construction	26 »
Kyanisation	32 »
Transports	41 »
Total	<hr/> 154 fr.

soit environ 5 francs par unité.

Il est ainsi hors de doute que le panneau de bois, du type Aubert, possède de sérieux avantages sur les autres moyens de protection des bois de feu; il est d'un coût modeste et il n'est pas exposé à une rupture de charge.

Ed. Rieben.